

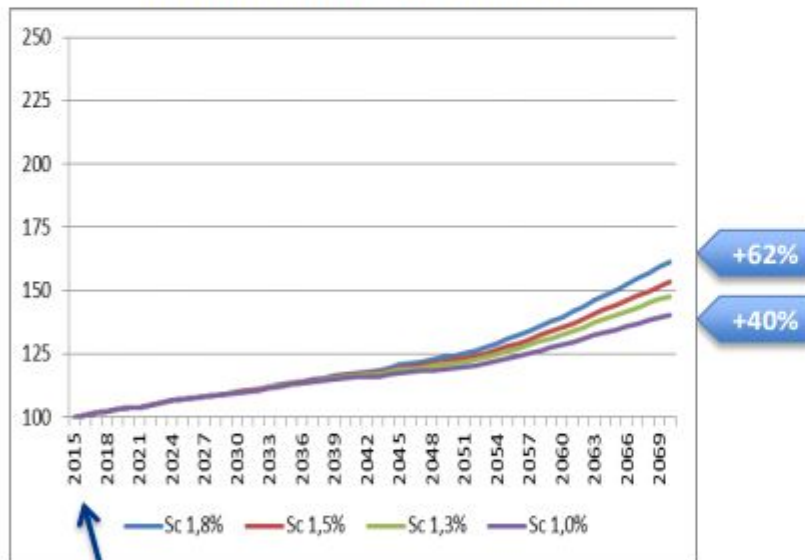
# Docs Retraites/CSG

Septembre 2017

## Facteur F1

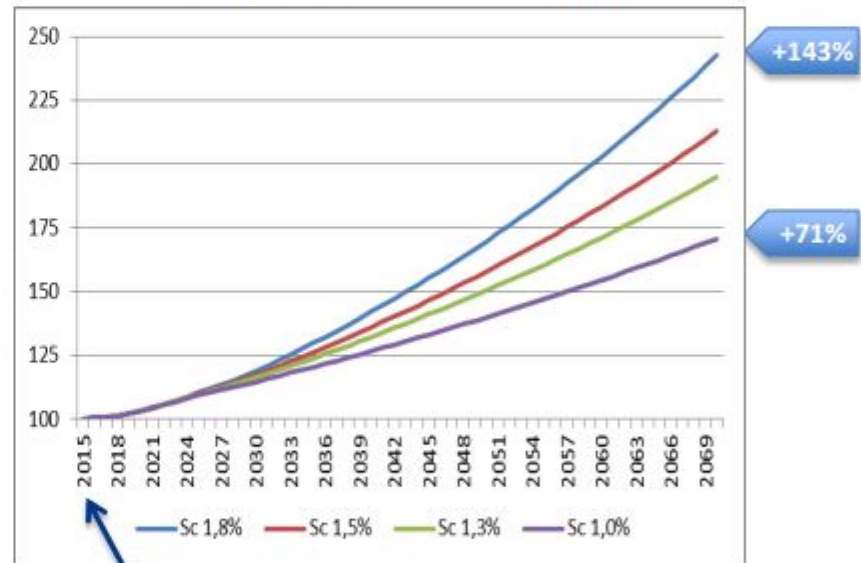
- La diminution de la pension moyenne **relative** signifie que le montant moyen de pension, en euros constants, augmente moins vite que le revenu d'activité moyen

### Pension nette moyenne



1487 € nets par mois  
en 2015 pour les retraités  
résident en France

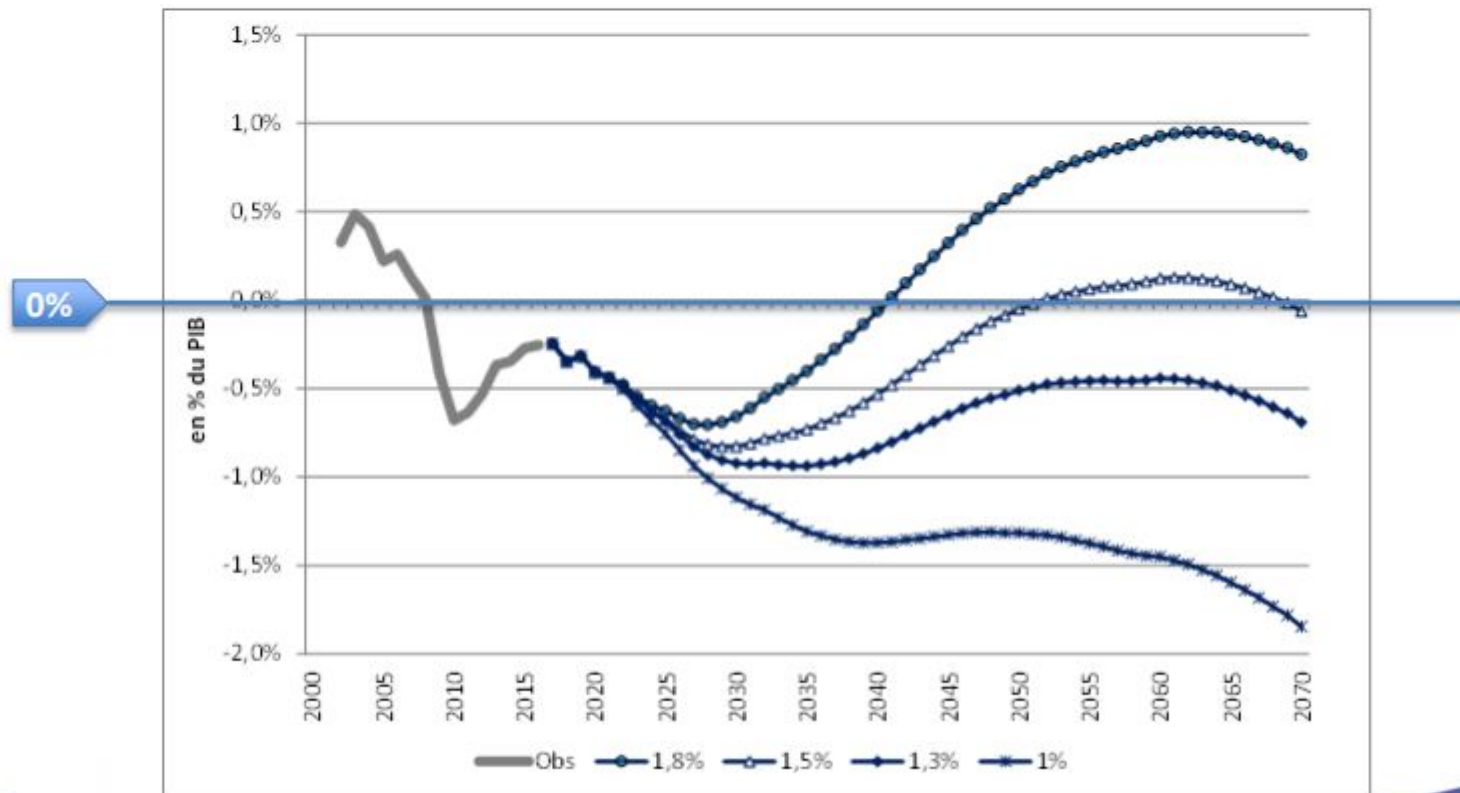
### Revenu d'activité net moyen



2251 € nets par mois  
en 2015

## Les résultats financiers

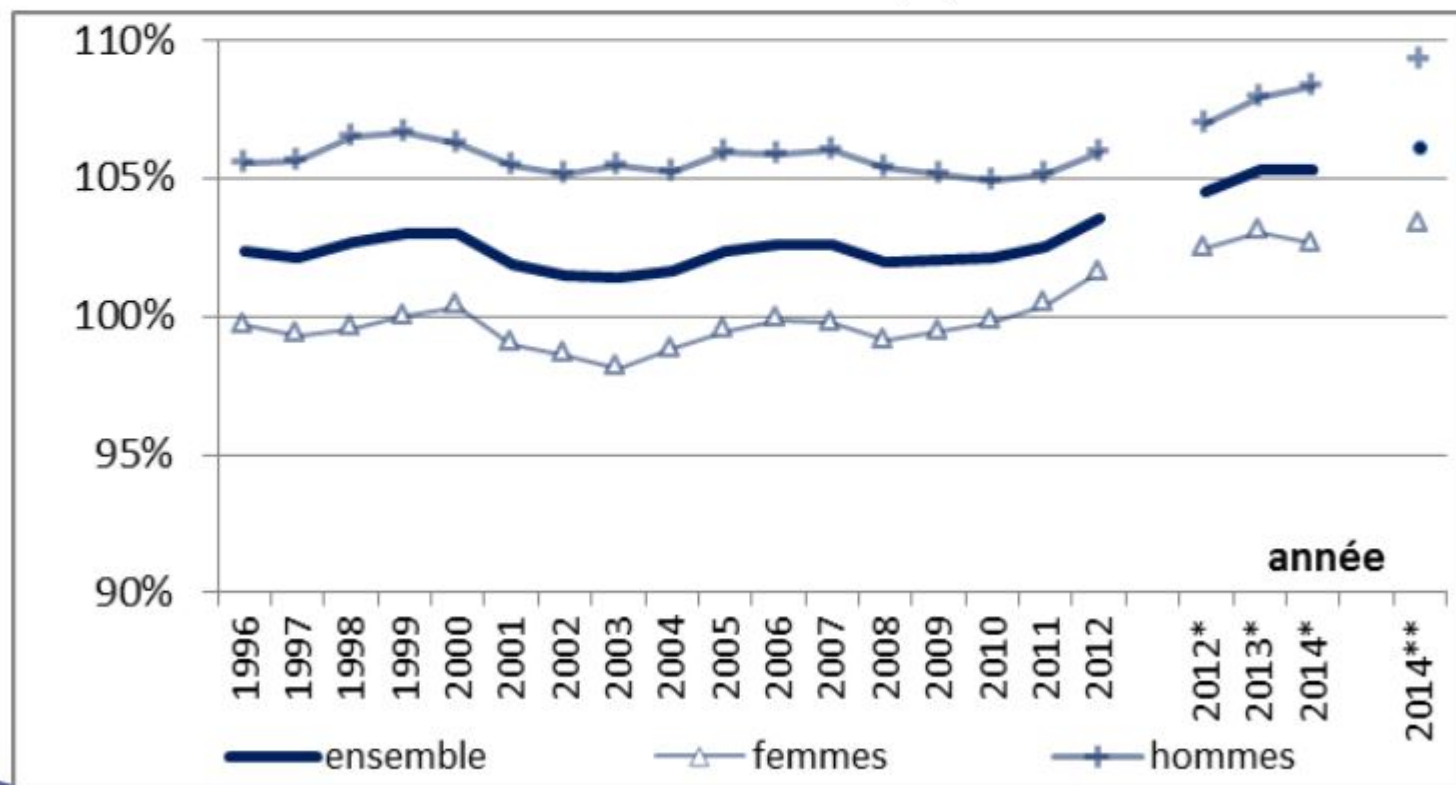
- Le système serait déficitaire jusqu'en 2040 dans tous les scénarios, mais pourrait renouer avec les excédents à long terme dans les scénarios 1,5 % et 1,8 %



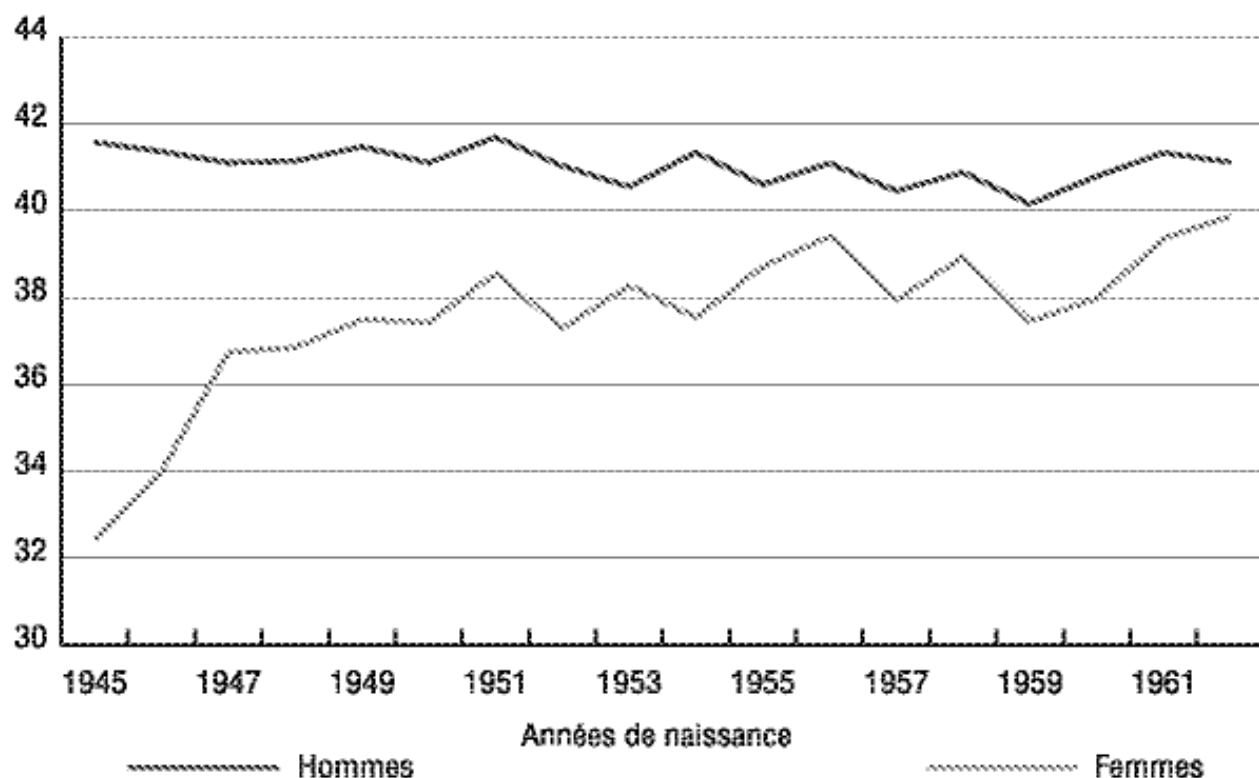
## Le niveau de vie des retraités

- Une parité de niveau de vie entre les retraités vivant en France et l'ensemble de la population

Rapport entre le niveau de vie des retraités  
et celui de l'ensemble de la population



Graphique 3. Évolution du nombre d'années validées pour la retraite avec la génération



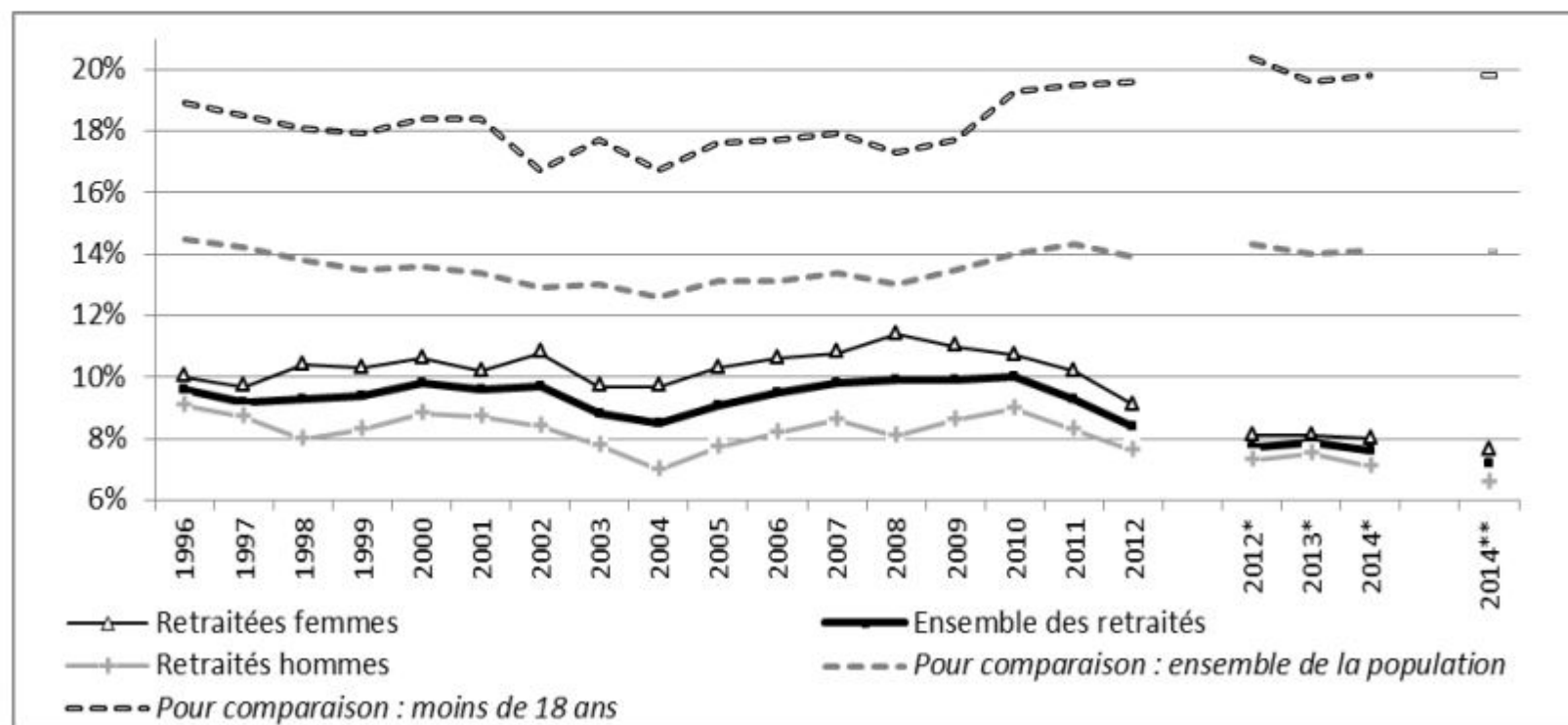
Lecture : les hommes retraités nés en 1945 ont validé en moyenne 41,6 années, contre 32,4 années pour les femmes.

Champ : individus à la retraite nés entre 1945 et 1962.

Source : modèle de microsimulation Destinie.

## Le taux de pauvreté des retraités

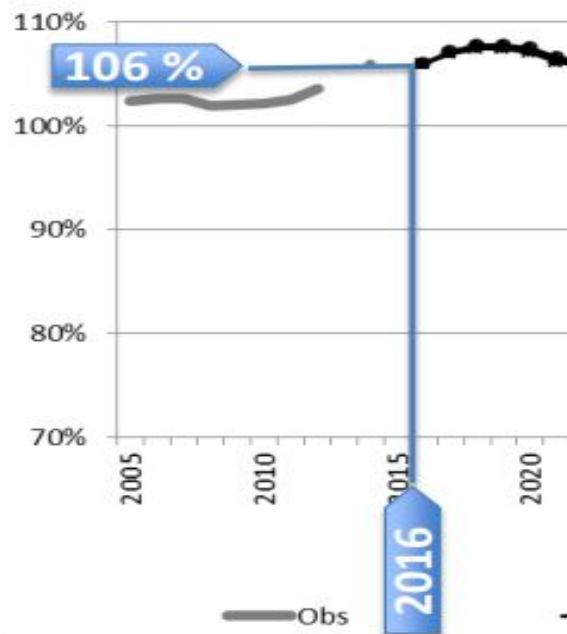
- Le taux de pauvreté des retraités est stable depuis quinze ans environ et plus faible que celui de l'ensemble de la population, et notamment des moins de 18 ans





## Le niveau d

- Un ratio qui



# Retraités = machine à sous ?

[ Par Dominique Fabre, Secrétaire générale

Mais que se passe-t-il dans cette société pour que les retraités soient assimilés à des machines à sous ? La moyenne des pensions est en France de 1376 € brut par mois ! En dessous du Smic ! Et les retraites, indexées sur les prix, n'ont pas été augmentées depuis quatre ans. Toucher une pension fait-il de nous des « nantis » ?

Si les retraités disposent aujourd'hui d'un niveau de vie équivalent à celui du reste la population, c'est au prix d'une vie entière au



travail ! À la CFDT Retraités, nous avons toujours défendu la solidarité entre salariés et retraités. Nous avons toujours été force de proposition quand il s'agissait de participer aux relèvements des comptes sociaux. Nous prenons nos responsabilités face aux événements sociaux, et notre part familiale et citoyenne au sein de la société. Les retraités du papy-boom sont qualifiés de « génération sandwich », écartelés entre leurs ascendants et leurs descendants auxquels ils

apportent une aide régulière qu'elle soit financière ou humaine. Et que découvrons-nous ? Qu'à partir de 1 200 € par mois nous sommes les cibles privilégiées du nouveau président et de son gouvernement par le biais d'une augmentation de la CSG de 1,7 % pour financer l'assurance chômage. Une hausse de la CSG compensée pour toutes les catégories de salariés par une baisse de cotisations maladie... Mais pas les retraités !

Avec cette réforme, la solidarité est en marche... arrière. Certes un salarié payé au Smic verrait sa situation s'améliorer de 260 € par an. Une personne rémunérée à 3 000 € brut par mois gagnerait 530 €. Et celle rémunérée à 5 000 € brut, 880 €. Mais avec 1 300 € de retraite mensuelle, un retraité perdrait 260 € par an !

La contribution sociale généralisée (CSG) ne finance aujourd'hui que les prestations universelles (maladie, famille) ou des prestations de solidarité. La CSG est une contribution à laquelle nous sommes très attachés pour son caractère universel et solidaire.

Nous demandons à être respectés comme tout citoyen au sein de notre société. Nous apportons déjà notre contribution solidaire. Et nous revendiquons notre part de la croissance par une indexation des pensions sur les salaires.

Mesdames et Messieurs les responsables politiques, soyez garants de l'équité entre salariés et retraités !



## Tableau 2. Montant du revenu fiscal de référence applicable aux retraites versées en 2017

Le nouvel article 20 du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 est définitif après le troisième vote des députés le 5 décembre qui ont le dernier mot. La loi 2016-1827 étant parue au JO du 24 décembre, elle est définitive.

Le texte précise que ce nouveau barème « s'applique aux contributions dues au titre des revenus versés à compter du 1er janvier 2017 ».

Le ministre du budget s'est engagé à compenser la perte de recettes pour la sécurité sociale par le budget de l'État.

**Le revenu fiscal de référence figure sur chaque feuille d'impôt reçue en septembre 2016. Regardez la puis comparez avec le tableau ci-dessous.**

Cotisations protection sociale	1. Revenu de référence inférieur ou égal à :	2. Revenu de référence supérieur à colonne 1 et inférieur ou égal à :	3. Revenu de référence supérieur à :
1 part	10 996 €	14 375 €	14 375 €
1,5 part	13 932 €	18 213 €	18 213 €
2 parts	16 868 €	22 051 €	22 051 €
Quart de part en plus	1 468 €	1 919 €	1 919 €
Demi-part en plus	2 936 €	3 838 €	3 838 €
<b>CSG</b>	Exonération	3,8 %	6,6 %
<b>CRDS</b>	Exonération	0,5 %	0,5 %
<b>Casa</b>	Exonération	Exonération	0,3 %
<b>Assurance-maladie (1)</b>	Exonération	Exonération	1 %

(1) Sur les retraites complémentaires uniquement.

# Article La Tribune 11 mai 2017

**Le montant moyen des pensions de retraite atteint 1.376 euros brut mensuels. Les pensions de retraite servies, 300 milliards d'euros, constituent le premier poste des dépenses de protection sociale.**

## SUR LE MÊME SUJET



Retraites, l'autre gros sujet qui fâche les candidats à la présid...



Retraites complémentaires : 780 millions d'euros de pertes de moi...



Macron relance le vieux débat de la retraite universelle par poin...

Abonnez-vous à partir de 1€

La France comptait, fin 2015, quelque 16 millions de retraités, dont 1,1 million vivant à l'étranger, pour une retraite moyenne de 1.376 euros brut par mois, selon une étude publiée mercredi 10 mai, par le service statistique du ministère des Affaires sociales (Drees).

Entre fin 2014 et fin 2015, quelque 152.000 retraités ont rejoint les rangs des personnes bénéficiant d'une pension de retraite de droit direct (hors pension de réversion, etc...), d'au moins un régime français de retraite de base ou complémentaire, soit une hausse de 1% sur la période.

Une évolution conforme à la tendance observée ces dernières années (+1,2% en moyenne par an entre 2011 et 2014). Ce rythme est moins soutenu qu'entre 2005 et 2010 (+2,6% par an en moyenne, soit 364.000 retraités de plus par an), notamment du fait de la réforme de 2010 qui a repoussé progressivement l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans.

### Près de 14 millions de retraités au régime général

En incluant les retraités dits "de droits dérivés", qui touchent des pensions de réversion, le nombre total de retraités tous régimes confondus dépasse les 17 millions fin 2015.

Le régime général des salariés du privé (Cnav) est le régime de base qui concentre la majeure partie d'entre eux, avec près de 14 millions de bénéficiaires d'un droit direct ou dérivé.

Suivent le régime agricole salariés (MSA salariés) avec 2,5 millions de retraités, la fonction publique d'État (civile et militaire) avec 2,2 millions de retraités et le régime agricole non-salariés (MSA non salariés), avec 1,5 million de bénéficiaires.

32% des retraités étaient polypensionnés: ils percevaient une pension d'au moins deux régimes de base.

### 300 milliards d'euro de pensions de retraite

"Premier poste de dépenses de la protection sociale, les pensions de vieillesse et de survie" ont dépassé les 300 milliards d'euros en 2015, précise l'étude.

La pension moyenne de droit direct, de 1.376 euros brut mensuels, a augmenté de 0,7% par rapport à fin 2014 en euros constants, principalement parce que la pension des nouveaux retraités, aux carrières plus favorables, est plus élevée que celle de ceux qui décèdent.

En comptant la majoration de pension pour enfant, elle s'élevait à 1.728 euros par mois pour les hommes contre 1.050 euros pour les femmes. Cet écart de 39,2% est "en baisse continue depuis 2004", où il atteignait 45,8%. L'écart est plus faible si l'on prend en compte les pensions de réversion (25,1%).

Environ 555.000 personnes bénéficiaient d'une allocation du minimum vieillesse, dont 68.000 n'ayant aucune pension de retraite.